

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Paul Nijjar
Kitchener (Ontario)
Le 5 octobre 2016

Le système sans liste

J'estime que le système de représentation proportionnelle mixte (SRPM) est un bon système électoral pour le Canada. Ce système permet de maintenir la représentation locale, avec une bonne proportionnalité.

Malheureusement, les discussions sur le système de représentation proportionnelle mixte s'enlisent souvent dans des discussions sur la façon de remplir les sièges « de liste » attribués à une circonscription (soit les « sièges de liste » ou les « sièges du parti »). Qui détermine la composition de ces listes? D'où proviennent les candidats? Les gens passent beaucoup de temps à défendre l'approche qu'ils préfèrent parmi les deux suivantes : les listes fermées (où les partis publient des listes de candidats avant l'élection) et les listes ouvertes (où les électeurs ont la possibilité de choisir les candidats devant figurer sur la liste, ou d'en recommander). Aucune de ces options n'est idéale. Les électeurs n'aiment pas les listes fermées, car ils n'aiment pas donner aux partis politiques plus de pouvoir par rapport à la sélection des candidats. Les listes ouvertes augmentent l'effort cognitif que doivent déployer les électeurs, qui doivent évaluer plusieurs candidats du parti lors du vote.

À mon avis, le débat sur les listes fermées par rapport aux listes ouvertes est une fausse dichotomie. Historiquement, ces deux mécanismes ont été utilisés pour combler les sièges des listes dans les systèmes de représentation proportionnelle fondés sur les listes. Cependant, l'ajout de candidats locaux lors d'une élection dans une circonscription, comme cela se fait dans le système de représentation proportionnelle mixte, crée un moyen de rechange qui est bien meilleur : un système sans liste (aussi connu comme la « liste implicite », les « meilleurs deuxièmes », le « meilleur perdant » ou dans le mécanisme de « repêchage ») présenté dans le [mémoire de Hutcheon et Tomek](#). Ce que je souhaite avant tout par ce mémoire est de prier le comité chargé d'examiner le système sans liste de le prendre en considération pour tout système de vote auquel il pourrait s'appliquer, y compris le système de représentation proportionnelle mixte.

Le système sans liste

En bref, le système sans liste permet de comparer les candidats qui se présentent pour le même parti dans une région donnée. Il permet aussi de classer les candidats en fonction du succès qu'ils ont remporté dans la région. En premier lieu, les candidats qui ont remporté la victoire dans la circonscription sont éliminés du bassin des candidats de liste. Puis, les sièges de liste sont remplis en fonction du succès remporté par les candidats dans leurs circonscriptions.

Cela sera plus facile à comprendre avec l'aide d'un exemple. Prenons les cinq circonscriptions suivantes : Kitchener-Centre, Kitchener-Conestoga, Waterloo, Cambridge et Kitchener Sud-

Hespeler. Aux fins de ce scénario, supposons que ces cinq circonscriptions forment une région de laquelle seront tirés des députés de liste selon le système de représentation proportionnelle mixte, et que la proportionnalité dicte l'attribution d'un siège de liste aux conservateurs.

Dans ma circonscription de Kitchener-Centre, les résultats sont les suivants :

- Raj Saini, Libéral, 48,78 % des voix;
- Stephen Woodworth, Conservateur, 30,36 % des voix;
- Susan Cadell, NPD, 16,60 % des voix;
- Nicholas Wender, Parti Vert, 3,05 % des voix;
- Slavko Miladinovic, Libertarien, 0,99 % des voix;
- Julian Ichim, Marxiste-léniniste, 0,21 % des voix.

Dans ce cas, Stephen Woodworth a obtenu 30,36 % des voix dans sa circonscription. Nous avons comparé la part des voix de Woodworth par rapport à d'autres candidats conservateurs de la région :

- Harold Albrecht, Kitchener-Conestoga, 43,29 % des voix;
- Gary Goodyear, Cambridge, 38,65 % des voix;
- Marion Gagne, Kitchener Sud-Hespeler, 36,68 % des voix;
- Peter Braid, Waterloo, 32,28 % des voix;
- Stephen Woodworth, Kitchener-Centre, 30,36 % des voix.

Harold Albrecht a remporté la victoire dans sa circonscription; il n'a donc pas droit à un siège de liste. Par conséquent, le premier siège de liste des conservateurs pour cette région irait à Gary Goodyear. Si un deuxième siège de liste était attribué, il irait à Marion Gagne.

Notez que je ne préconise pas que ces cinq circonscriptions doivent former une région ni n'affirme que les résultats des élections seraient les mêmes sous le système de représentation proportionnelle mixte que sous le système majoritaire uninominal. Mais j'espère que cet exemple illustre clairement le mécanisme du système sans liste.

Avantages

Comme le Comité a pu le voir, bon nombre de soumissions à l'ERRE provenaient d'accros au système électoral (et de quelques Canadiens ordinaires) défendant avec passion leurs systèmes de vote préférés. Pourquoi le Comité prêterait-il attention à mon idée?

- **Le système est en production** : Le système de représentation proportionnelle mixte accompagné du système sans liste a été utilisé dans l'État allemand de Baden-Württemberg

depuis des décennies. Les idées passionnantes non vérifiées contenues dans d'autres mémoires ne doivent pas être rejetées du revers de la main. Cependant, le fait d'utiliser un système répandu et bien compris est un point fort en faveur du système sans liste.

- **Les Canadiens aiment l'idée du système sans liste :** Bien que je ne puisse pas fournir une preuve absolue, j'ai vu maintes fois des gens qui n'aimaient pas le système de représentation proportionnelle mixte changer d'avis en entendant parler du système sans liste. Il est facile d'en comprendre la raison : plusieurs Canadiens ont vu de bons candidats ne pas parvenir à se faire élire parce qu'ils ont perdu lors d'un scrutin sous le système majoritaire uninominal, ou qu'ils se sont présentés pour de petits partis. Le système de représentation proportionnelle mixte sans liste s'attaque à ce problème.

Comme preuve supplémentaire, voyez vous-mêmes le nombre important de mémoires qui utilisent explicitement ou implicitement le système sans liste dans leurs propositions. En voici quelques exemples fondés sur des mémoires que j'ai lus :

- [FalveyDenis-BlackPeter-RiserMatt-TrentJohn-e.pdf](#) et [KirbyJP-e.pdf](#) utilisent le système sans liste pour mettre en œuvre une forme de représentation proportionnelle de liste
- [HermistonRoss-e.pdf](#), [SmithTrevor-e.pdf](#), et [HutcheonDavidA-TomekJennifer-e.pdf](#) proposent des formes de système de représentation proportionnelle mixte accompagnées d'un système sans liste.
- [McNeilDonna-e.pdf](#) propose un scrutin mixte majoritaire accompagné d'un système sans liste.

Dans plusieurs autres mémoires, on se plaint des listes fermées, ou on mentionne le système sans liste d'une façon ou d'une autre (p. ex. [HornDanielK-e.pdf](#), [HowattJulian-e.pdf](#) n'aiment pas les listes fermées, et [RawlsDon-e.pdf](#) mentionne le système de représentation proportionnelle mixte sans liste même qu'il préconise le vote alternatif).

- **Les électeurs sont incités à voter honnêtement :** Une des critiques à l'égard du système de représentation proportionnelle mixte est que le vote dans les circonscriptions n'a pas beaucoup d'importance. Comme le système majoritaire uninominal, la majorité des votes dans les circonscriptions sont gaspillés. Le système sans liste utilise cette information précieuse à bon escient. En retour, les électeurs sont incités à voter honnêtement, même pour les candidats qui n'ont aucune chance de gagner des sièges dans la circonscription.
- **Le bulletin de vote demeure simple et accessible :** Le bulletin de vote demeure aussi simple que celui utilisé dans le système de représentation proportionnelle mixte habituel à liste fermée, soit le système à deux marques, et l'effort cognitif que doivent déployer les électeurs demeure faible.
- **Il est facile de compiler les résultats :** La compilation des résultats de la circonscription est facile et peut faire l'objet d'un audit. Allouer et remplir des sièges de liste peuvent être faits dès que tous les résultats de la circonscription sont reçus.

- **La double candidature est obligatoire :** Un des problèmes causés par les systèmes de représentation proportionnelle mixte à liste fermée est que les petits partis ne présentent plus de candidats dans les circonscriptions locales. Le système sans liste peut aider ici, même s'il ne résout pas entièrement le problème. (La solution que je préfère est de permettre les votes de parti seulement dans les circonscriptions où les partis ont présenté un candidat local.)
- **Les candidats peuvent faire une campagne différente :** Il est décourageant d'assister à une réunion de tous les candidats et de constater que certains candidats locaux ne prennent pas la peine de s'y présenter. C'est là une conséquence de l'accent que nous mettons sur les partis et les chefs de parti. Dans le système sans liste, il est plus important pour les candidats de faire une campagne en tant que particulier.
- **Il n'y a pas de sièges sûrs :** Rien ne garantit que les candidats locaux non populaires gagneront des sièges. Même les dirigeants des partis devront travailler pour gagner leurs sièges. Je pensais que cela était un handicap; je vois maintenant cela comme une caractéristique.

Inconvénients

Aucun mode de scrutin n'est parfait, et le système sans liste a aussi ses défauts. Dans cette section, je saboterai ma propre idée en étant honnête au sujet de ses défauts :

- **Épuisement des sièges :** Il est théoriquement possible pour les partis de manquer de candidats avant de remplir tous les sièges attribués. Cela est surtout un problème lorsque les partis sont autorisés à recueillir des votes de parti dans des circonscriptions où ils ne présentent pas de candidats locaux.
- **Qui sont les gens que les députés de liste représentent?** Les députés qui sont élus représentent-ils seulement la circonscription où ils se sont présentés, ou représentent-ils une plus grande région? S'ils représentent une plus grande région, ont-ils « plus d'importance » que leurs homologues qui représentent une seule circonscription? Il est important de répondre à ces questions d'une manière claire.
- **Les votes d'une circonscription peuvent être divisés :** Cela pourrait être le plus grand inconvénient pratique de ce système. S'il y a plusieurs candidats populaires dans une circonscription, les votes pourraient être divisés de manière à ce que seul le vainqueur de la circonscription obtienne un siège. Cette limite touche probablement les grands partis plus que les petits.
- **Il y a moins de garanties que plus de femmes et de personnes représentant les minorités soient élues :** Les systèmes à listes fermées permettent prétendument d'élire plus de femmes et d'autres groupes sous-représentés au Parlement que les systèmes où les électeurs influent sur l'ordre de la liste. J'estime qu'il est important d'élire une grande diversité de candidats; je crois aussi que les inconvénients des systèmes à listes fermées sont bien plus grands que cet avantage. Je soupçonne aussi (bien que je ne le sache pas précisément) que le système sans liste

fonctionnera bien pour élire des groupes sous-représentés, à la condition que les membres de ces groupes briguent les suffrages.

- **Les conflits entre des partis peuvent augmenter** : Étant donné que les candidats aux élections au sein d'un parti sont en compétition pour les sièges de liste, il pourrait y avoir des manigances relativement à l'attribution des ressources du parti aux différents candidats. Je n'ai pas de solution à ce problème.
- **Le nombre de circonscriptions changera probablement** : La plupart des systèmes proportionnels exigent qu'il faille soit augmenter le nombre de députés, soit agrandir les circonscriptions. Malheureusement, les Canadiens détestent ces deux options. Ils croient peut-être, bizarrement, que nous détenons exactement le bon nombre de députés en ce moment. Je rejette cette croyance, et je vois certains problèmes à augmenter ou à réduire le nombre de députés, mais il s'agit là, sans aucun doute, d'un élément politiquement controversé.
- **Les candidats indépendants sont désavantagés** : En principe, les candidats indépendants peuvent rivaliser en tant que candidats dans les circonscriptions, mais ils ne bénéficient pas du vote de parti. Pour régler cela, les candidats indépendants pourraient former un « parti indépendant »; cependant, cela ne résout pas tous les problèmes.

Dans l'ensemble, je pense que le système sans liste présente plus d'avantages que d'inconvénients; toutefois, au bout du compte, les opinions du comité comptent plus que les miennes.

Principes directeurs

Permettez-moi d'évaluer le système sans liste à la lumière des principes directeurs du ministre Monsef. Lorsque les choses sont ambiguës, supposez que le système sans liste est utilisé avec un système proportionnel, comme le système de représentation proportionnelle mixte.

- **Effectivité et légitimité** : Lorsqu'il est utilisé avec un système proportionnel, les distorsions sont réduites entre le vote populaire et le pourcentage de sièges. La plupart des électeurs aideront quelqu'un de leur parti préféré à se faire élire. De manière particulière, dans le cadre du système sans liste du système de représentation proportionnelle mixte, les électeurs sont davantage incités à voter honnêtement pour leurs candidats préférés.
- **Engagement et participation** : Les petits partis peuvent exister, gagner des sièges et faire en sorte que les grands partis demeurent honnêtes. Ces petits partis peuvent proposer des politiques qui font appel à des groupes sous-représentés (p. ex. les partis des jeunes, les partis autochtones) bien mieux que les partis le font maintenant.

Je ne crois pas que ce système ait une incidence importante sur l'augmentation de la participation électorale, mais il me semble qu'il est exact, quel que soit le système électoral. Le vote obligatoire accroît le taux de participation; les systèmes électoraux ne le font pas.

- **Accessibilité et inclusivité :** Le système sans liste ne facilite pas ni ne rend plus difficile l'accès pour ceux qui ont des difficultés à accéder au système de vote actuel. Cependant, en utilisant le système sans liste, le bulletin de vote demeure plus simple qu'un scrutin où l'électeur précise ses préférences ou qu'un système à liste ouverte, qui réduit l'effort cognitif.
- **Intégrité du processus de vote :** Comptabiliser les votes demeure assez simple et peut faire facilement l'objet d'un audit.
- **Responsabilité de la représentation locale :** Le système sans liste est ici à son meilleur. Tous les députés devront faire face à l'électorat d'une certaine façon. Les candidats non populaires des partis populaires deviennent vulnérables, et les candidats populaires des partis non populaires (ou plus petits!) peuvent être élus.

Autres systèmes de vote acceptables

Dans l'ensemble, j'appuie la plupart des formes de représentation proportionnelle. Je préfère le système sans liste du système de représentation proportionnelle mixte, mais je serais d'accord avec (par ordre approximatif) la Représentation équitable au Canada pour les votes en milieux ruraux et urbains, le vote unique transférable, le système de représentation proportionnelle mixte à liste ouverte, le système de représentation proportionnelle à deux députés de Sean Graham, ou même le système de représentation proportionnelle mixte à liste fermée.

Je ne serais pas vraiment d'accord avec le système majoritaire mixte, mais je pourrais le tolérer. Le système P3 de Stéphane Dion serait encore plus difficile à accepter.

Je m'oppose largement au vote alternatif et au système uninominal majoritaire uninominal. Les systèmes de vote fractionnés sont intéressants, mais ils dépendent des partis qui ont remporté des sièges dans leurs circonscriptions.

Vote obligatoire

J'appuie faiblement et à contrecœur le vote obligatoire, aux conditions suivantes :

- Tout le monde devrait pouvoir s'enregistrer en tant que non-votant avant l'élection. Cela permettrait de tenir compte de ceux qui s'opposent au vote pour des raisons de conscience ou religieuses.
- Tous les bulletins de vote devraient inclure une option « aucun des choix ci-dessus » explicitement indiquée sur le bulletin de vote, de sorte que ceux qui en ont marre puissent exprimer clairement leur mécontentement. (Le fait qu'un bulletin de vote ne soit pas clair n'est pas suffisant pour qu'il soit rejeté.)
- On devrait prendre en considération le fait que les personnes pauvres ont plus de difficulté à voter et à demeurer inscrites sur les listes électorales que d'autres.
- On devrait recourir à une amende pour punir les non-votants (par opposition à un incitatif récompensant les électeurs). Les êtres humains sont contre le fait de perdre; par conséquent, les amendes fonctionnent d'une autre manière que les incitatifs.

La principale raison pour laquelle je soutiens le vote obligatoire est que les partis politiques ignorent systématiquement certaines données démographiques lors des campagnes électorales. Les partis n'abordent pas les quartiers pauvres (parce que « les pauvres ne votent pas ») et ils ignorent les sièges sûrs au profit des circonscriptions indécises. Le vote obligatoire pourrait inciter les partis à accorder plus d'attention aux données démographiques. Si cela n'est pas le cas, mon soutien au vote obligatoire diminuera de manière significative.

Vote en ligne

De nombreux Canadiens appuient l'aspect pratique du vote en ligne, mais de nombreux spécialistes en informatique s'y opposent, car ils connaissent bien les ordinateurs et savent que la sécurité peut causer des cauchemars. Ce seul fait devrait inciter le comité à réfléchir à la question. Les soi-disant « appels automatisés » qui ont eu lieu lors des élections de 2011 illustrent bien qu'il y a des forces qui veulent saboter les élections, et le fait de permettre le vote en ligne augmente considérablement le risque d'attaque.

L'Estonie a adopté entièrement le vote en ligne, mais même son système a des problèmes (voir par exemple : <https://estoniaevoting.org/>) (en anglais seulement). Cela dit, l'Estonie a réglé de nombreuses préoccupations communes entourant le vote électronique, et si le comité souhaite se pencher sur cette option, il devrait tirer des leçons de ce que ce pays a fait.

Je demeure d'avis que si nous mettons en œuvre le vote en ligne, nous mettons en péril plusieurs choses :

- Nous perdons le vote secret, car les membres d'une famille et les dirigeants au travail peuvent contraindre les personnes sous leur responsabilité à voter d'une façon particulière. Il existe des moyens d'atténuer ce fait (encore une fois, voir l'exemple de l'Estonie), mais contrairement aux bureaux de vote, nous ne pouvons pas nous assurer que le vote en ligne préservera le secret du vote.
- Au fur et à mesure que le vote électronique prendra de la popularité, je crains que ceux qui ne peuvent pas voter ou ne voteront pas par voie électronique (p. ex. ceux qui ont des connexions Internet fracturées) se retrouveront exclus.

Il n'est pas évident que le vote en ligne permet d'accroître la participation des électeurs. Comme l'a rapporté la chaîne [the CBC](#), la ville de Guelph a connu une augmentation de 11 % du taux de participation, mais le taux de la ville de Cambridge n'a augmenté que de 1 %. Pendant ce temps, Kitchener (qui n'a pas mis en œuvre le vote en ligne) a connu une augmentation de 2 %.

Élections Manitoba a [mené des sondages](#) auprès des votants et des non-votants de la province. L'organisme a constaté que, même si 59 % des non-votants ont déclaré qu'ils seraient plus enclins à voter si le vote en ligne était disponible (p. 29), dans la pratique, peu de non-votants ont cité certains inconvénients comme raisons pour ne pas voter. 2 % ont affirmé que les bureaux de vote n'étaient pas pratiques, et 1 % ont dit que les bureaux de vote fermaient trop tôt. (p. 12). En revanche, 20 % des non-votants ont indiqué des raisons liées à la désillusion, et 10 % ont dit qu'ils n'en savaient pas assez sur les partis ou sur les enjeux (p. 12). À mon avis, cela suggère que le vote en ligne ne traite pas les problèmes que nous voulons résoudre. La possibilité de voter plus aisément ne facilite pas l'apprentissage entourant l'élection.

Cela dit, je reconnais que le vote en ligne pourrait faciliter la tâche à ceux qui ont des problèmes de mobilité. Mais je pense que beaucoup de frais et de risques s'y rattachent pour peu de résultats, et je voudrais voir que les préoccupations relatives à l'accessibilité soient abordées d'une autre manière.

Autres commentaires

Contrairement à de nombreux autres défenseurs de la représentation proportionnelle, je n'appuie pas entièrement la proportionnalité à tout prix. Les distinctions régionales, urbaines et rurales sont importantes au Canada, et notre système de vote doit en tenir compte, même si elles le rendent moins proportionnel.

Je crois que la subvention versée en fonction du nombre de votes devrait être rétablie. Ce petit changement fait une grande différence dans les incitatifs au vote dans le système majoritaire uninominal.

Il y a beaucoup de détails à prendre en considération lors de la conception d'un système de représentation proportionnelle mixte. Mes préférences sont les suivantes :

- En ce qui concerne le système sans liste, le classement des candidats au sein d'un parti devrait être fait en fonction du pourcentage du vote, et non pas du nombre de votes.
- Autoriser les sièges surnuméraires.

- Établir le seuil relativement bas (2 %?) car les frontières régionales réduiront la proportionnalité.
- Utiliser un système à deux voix (les électeurs choisissent un parti et un candidat local) plutôt qu'un système à un vote (où les électeurs choisissent un candidat local, et le parti est implicite).

Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une question prise directement en compte par le comité, j'appuie le fait d'abaisser l'âge de vote à 16 ans.

Il est malhonnête de prétendre que les Canadiens votent principalement en se fondant sur les candidats locaux, par opposition aux partis ou aux chefs de parti. Il est tout aussi malhonnête d'avancer l'argument selon lequel le système majoritaire uninominal est juste parce que nous votons pour des candidats individuels et non des partis. Cependant, je suis d'accord avec la critique sous-jacente selon laquelle les partis politiques sont trop puissants.

Je suis d'accord avec les [arguments concernant les référendums](#) de Denis Pilon. À ceux qui ne sont pas d'accord avec les arguments de M. Pilon, je vous offre la pensée suivante : la prochaine élection sera en quelque sorte un référendum sur ces changements électoraux. Si les Canadiens élisent au pouvoir des partis qui s'engagent à remettre en vigueur au pays le système majoritaire uninominal, il suffira alors d'adopter une loi du Parlement pour le rétablir.

Les élections à date fixe me désillusionnent beaucoup. Elles ne dissuadent pas les gouvernements d'organiser des élections anticipées et cela se traduit par un grand nombre de campagnes menées avant la campagne.

Cela sera décevant si le rapport final du Comité est divisé en fonction de tous les partis. Si c'est ainsi, attendez-vous à ce que le cynisme des électeurs face à la réforme électorale augmente encore plus.

Sommaire

- Le Comité devrait adopter le système sans liste pour les systèmes de vote qui sélectionnent les candidats à partir de listes.
- Personne n'aime le vote obligatoire, mais il pourrait être justifié.
- Le vote en ligne est probablement inévitable, mais c'est une mauvaise idée.